

Intervention en fonds propres - ETI 2020

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

- Le Fonds ETI 2020 peut intervenir par apport en fonds propres ou quasi-fonds propres dans les entreprises de taille intermédiaire.
- Il s'adresse aux ETI de moins de 50 000 salariés et réalisant un chiffre d'affaires de moins de 1,5 Md€.
- Le Fonds ETI 2020 intervient en capital-développement pour accélérer le développement, renforcer les capacités d'innovation et favoriser le développement à l'international des entreprises de taille intermédiaire et capital transmission.

Montant de l'aide

- Le montant d'intervention du fonds ETI 2020 est supérieur à 10 M€.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**
Web : www.bpifrance.fr